

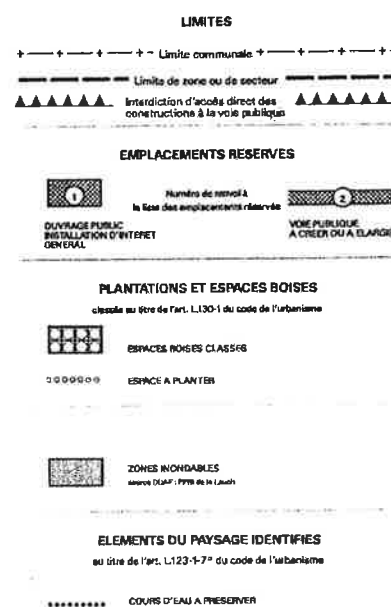


Plan Local d'Urbanisme

Approuvé

3.2.b Plan de zonage
Partie villagePlan Local d'Urbanisme approuvé
par l'Assemblée du Conseil
Municipal du 7 juin 2005.

Le Maire



D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur d'appui sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'une des limites de zone ou de secteur.

LISTE DES EMBLEMENTS RESERVES

N° de l'opération	Désignation des opérations
1	Déserte du secteur AU à partir de la RD 15
2	Déserte de la zone AU à partir de la rue de Randerstheim
3	Déserte de la zone AU à partir de la rue Houx
4	Déserte du secteur AU à partir de la RD 47
5	Sender piétonnier
6	Déserte de la zone AU à partir de la rue de Randerstheim
7	Place de retournement
8	Sender piétonnier
9	Extension de l'aire de jeux
10	Extension de l'aire de jeux

